

# COMMUNE DE MOYE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 6 JUILLET 2017

**PRESENTS** : HEISON Christian, VIBERT Martine, LIEBERT Josiane, GOURY Elodie, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, BAILLARGEAT Marc, BOUVIER Serge, PERRISSOUD Jean-Laurent, CHATEL Bernard, GOURLAIN Jacky, CHAL Joanny, GRUFFAT Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES** : BOUVET-MUGNIER Claire, REYNAUD Christian, PINON Anne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GRUFFAT Isabelle

---

### **1. RYTHMES SCOLAIRES**

Un décret publié le mardi 27 juin 2017 au Journal Officiel autorise les écoles primaires et maternelles à revenir à la semaine de 4 jours. Ce décret permet « d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine ».

Ainsi, à la parution du décret, il est devenu possible de demander une dérogation pour rebasculer sur les seuls lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La municipalité qui avait consulté le Conseil d'Ecole très en amont (ce dernier s'était montré favorable à un retour à la semaine de 4 jours) a pu formuler une requête, malgré des délais très courts, à Monsieur le Directeur Académique.

Pour information, sur 292 communes concernées, 91 ont déposé un dossier de dérogation. Parmi celles-ci 16 ont eu l'autorisation de revenir à la semaine de 4 jours dont la commune de Moye.

Ainsi dès la rentrée de septembre 2017, les enfants du groupe scolaire Jean Devance reviendront à la semaine de 4 jours et les TAP ne seront donc pas maintenus.

### **2. PERSONNEL**

Suite à la réorganisation de la semaine scolaire en septembre, les heures des employés municipaux qui interviennent à l'école doivent être redéployées. Ainsi il est nécessaire de supprimer un poste d'agent d'animation (23h/semaine) et de créer un deuxième poste d'ATSEM (24h/semaine).

V vote à l'unanimité en faveur de ce redéploiement d'heures.

### **3. LOCATION APPARTEMENT**

Un appartement de 69,89 m<sup>2</sup> est proposé à la location au Chef-lieu. Le loyer est de 450 € dont 21 € de charges. Il sera disponible à partir du 15 juillet 2017.

V vote à l'unanimité pour la mise à disposition de l'appartement au prix fixé ci-dessus.

### **4. DIVERS**

La mairie projette d'acheter un container d'occasion pour la somme de 2536 € HT pour y stocker une partie du matériel de la salle d'animation pendant que cette dernière est en travaux.

Le Maire de MOYE,

Christian HEISON